



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/NGO/95
2 mars 2006

ANGLAIS ET FRANÇAIS
SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XENOPHOBIE ET TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION**

**Exposé écrit* par United Nations Watch (UN Watch), organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[13 février 2006]

* Exposé écrit et publié tel quel, dans la(les) langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

L'INCITATION IRANIENNE AU GÉNOCIDE

*Nous, représentants des organisations non-gouvernementales, reflétant le large spectre de la société civile internationale : Taimalelagi Fagamalama Tuatagaloa-Matalavea, Anglican Observer at the United Nations, **Anglican Consultative Council**, London, United Kingdom; Douglas Mattern, President, **Association of World Citizens**, San Francisco, United States; Maurice Aboudaram, Geneva Representative, **B'nai Brith International**, Washington, DC, United States; Madge Fahy, National International Secretary, **Catholic Women's League Australia**, Canberra, Australia; Zudije Sej Shehu, Executive Director, **Civil Rights Program Kosovo**, Pristina, Kosovo; Klaus Netter, Geneva Representative, **Coordinating Board of Jewish Organizations**, London, United Kingdom; Jose Mathew, Executive Director, **Don Bosco Ahaylam**, New Delhi, India; Ivan Vesely, Chairman, **Dzeno Association**, Prague, Czech Republic; Catherine Legna, Project Department Director, **France Libertés**, Paris, France; Elaine Wolfson, Founding President, **Global Alliance for Women's Health**, New York, United States; Dr. Yael Danieli, Director, **Group Project for Holocaust Survivors and their Children**, New York, United States; Sergio D'Elia, Secretary General, **Hands Off Cain**, Rome, Italy; Marco Perduca, Secretary General, **International Antiprohibitionist League**, Rome, Italy; Daryl Balia, General Secretary, **International Association for Religious Freedom**, Oxford, United Kingdom; Sara Winkowski, President, **International Council of Jewish Women**, Montevideo, Uruguay; Tom Johannesen, Secretary General, **International Federation of Social Workers**, Bern, Switzerland; Gianfranco Rossi, Representative to the UN in Geneva, **International Religious Liberty Association**, Silver Spring, Maryland, United States; Maria Grazia Caputo, General Director, **International Volunteerism Organization for Women Education and Development**, Rome, Italy; Yevgeniy Zhovtis, Director, **Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law**, Almaty, Kazakhstan; Gianfranco Dell'Alba, Secretary General, **No Peace Without Justice**, Rome, Italy; Paul Lansu, International Secretariat, **Pax Christi International**, Brussels, Belgium; Marlène Haas, Secretary General, **Socialist International Women**, London, United Kingdom; David Dickson, National Director, **Thai Catholic Commission on Migration**, Bangkok, Thailand; Matteo Mecacci, UN Representative, **Transnational Radical Party**, Rome, Italy; Hillel Neuer, Executive Director, **UN Watch**, Geneva, Switzerland; Gretta Fenandes, Executive Team Chairperson, **VIVAT International**, New York, United States; Rama Enav, Representative to the UN in Geneva, **Women's International Zionist Organization**, Tel Aviv, Israel; Eric Sottas, Director, **World Organization Against Torture**, Geneva, Switzerland; and, Christine Durbak, Chair and CEO, **World Information Transfer, Inc.**, New York, United States;*

Profondément alarmés par la déclaration du 26 octobre du Président de l'Iran, Mahmoud Ahmadinejad, qui a appelé publiquement à ce qu'Israël soit « rayée de la carte », a décrit Israël comme une « tâche honteuse » et a menacé « quiconque reconnaissant Israël brûlera dans le feu de la fureur de la nation islamique,»

Rappelant que l'article 2 de la Charte des Nations Unies requière des Etats membres qu'ils s'abstiennent de recourir à la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat,

Rappelant que le document final du Sommet Mondial de 2005 redemande aux Etats membres des Nations Unies de se consacrer à la mise en œuvre des principes de la Charte et au respect de l'égalité souveraine des Etats,

Reconnaissant que l'incitation publique à la destruction d'une nation révèle l'existence d'une intention génocidaire et constitue une incitation au génocide rendue hors-la-loi par l'Article 3 de la Convention pour la prévention et la répression du Crime de Génocide de 1948,

Rappelant que la Feuille de Route pour la Paix au Moyen Orient, soutenue internationalement, promeut la vision de deux états, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité,

Accueillant favorablement la déclaration du représentant Palestinien Saeb Erekat condamnant les remarques du Président Ahmadinejad parce qu'elles sont inacceptables,

Accueillant favorablement la condamnation générale des remarques du Président Ahmadinejad par les chefs d'Etats, les ministres et d'autres représentants des gouvernements, qui ont exprimé leur répugnance et leur choc,

Prenant acte des déclarations de condamnation par les parlements nationaux, incluant la motion du Parlement du Canada du 31 octobre adoptée par tous les partis, qui exprime « sa profonde consternation et son offense par rapport aux déclarations antisémites du Président Mahmoud Ahmadinejad concernant l'état d'Israël... qui sont inacceptables, promeuvent la violence, sont racistes et affaiblissent les espoirs d'un règlement pacifiste du conflit israélo-arabe. »

Tout en reconnaissant qu'il est légitime de tenir Israël responsable de ses faits comme n'importe quel autre état, l'incitation à la destruction d'Israël ou de toute autre nation équivaut au mépris des principes essentiels de l'humanité et des valeurs fondamentales qui sont à la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Nations Unies et de la communauté internationale,

Gravement préoccupés par le soutien continu et les faveurs accordées par l'Iran à des groupes commettant, dans la région, des attaques violentes et délibérées contre des civils dans le but de faire échouer tout progrès vers la paix au Moyen Orient,

Egalement gravement préoccupés par le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique en date du 26 septembre 2005 constatant que l'Iran a échoué à tenir ses engagements aux termes des Accords de Sauvegarde, et cela au-delà même de la prolongation de la période consacrée,

Rappelant la Résolution récente GOV/2005/77 de l'Agence internationale de l'énergie atomique constatant après enquête que l'Iran est dans l'infraction vis-à-vis de ses engagements aux termes du Traité de non-prolifération nucléaire,

1. *Condamnons* les remarques de Mahmoud Ahmadinejad, Président de l'Iran, en tant qu'elles constituent une menace répugnante et intolérable d'annihilation d'une nation entière et d'un Etat Membre comme les autres de l'O.N.U.;

2. *Approuvons* la déclaration du 27 octobre effectuée par le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, qui exprime sa consternation devant les commentaires du Président Ahmadinejad et défend l'égalité des droits dont doit disposer Israël aux Nations Unies;

3. *Approuvons davantage encore* la déclaration unanime du Conseil de Sécurité du 28 octobre condamnant les remarques du Président Ahmadinejad ;

4. *Exigeons* que le gouvernement de l'Iran produise une déclaration formelle de renonciation aux remarques du Président Ahmadinejad qui soit immédiate, complète et claire;

5. *Exigeons* que le gouvernement de l'Iran renonce au soutien et aux faveurs qu'il accorde à des groupes s'engageant dans la violence avec le but de faire échouer toute avancée vers la paix au Moyen Orient;

6. *Invitons* le gouvernement de l'Iran et tous les Etats membres de l'O.N.U. à soutenir les principes et la vision soutenue par l'O.N.U. dans la Feuille de Route pour la Paix au Moyen Orient; et

7. *Exigeons* de l'Iran qu'elle s'engage à se retenir de proférer à l'avenir toute menace et se conforme à toutes les obligations légales internationales aux termes de la Charte et du Traité de non-prolifération nucléaire.
